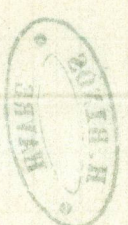


H. BINOS
HAVRE

1868
M. Binos
Carré de
Lettres

[Faint handwritten text, possibly an address or recipient name]



H. BINGOS
HAVRE

PARIS
10
M

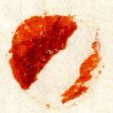


Monsieur M. M. Mesquena
22. Louis D'artois

Paris

H. BINGOS
HAVRE

*



1868
Mars 9
Mr Bingos
Havre

ROYAUME DE FRANCE
LE GÉNÉRAL
MAYEUR
LE 22 MARS 1868

Monsieur M. M. Mosquera
Paris



Havre le 27. mai 1868

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 23. De ce mois avec
le bon sur la poste de 24 L. pour solde des frais.
Des caisses produites chissiques dont j'y remercie.
Les 3 caisses n° 2, 1 et 3. Sont bien de poids que
vous citez. Les n° 1 et 2. Sont emballés en gros et même
par conséquent le n° 3 une fois emballé de la même
façon pèsera environ 2 kilogrammes de plus.

Il n'y a pas de navires à voiles pour Colón
ici mais nous avons chaque semaine un départ de
bateau à vapeur pour Bordeaux. En outre j'ai un
navire à voiles que j'ai expédié pour la même port
dans 5 à 6 jours. Il n'y a donc que l'embarras des
choix pour cette destination. Toutefois le navire à
voiles sera toujours le meilleur marché de tout. Vous
n'avez donc qu'à me faire vos ordres.

Vous savez aussi comme vous devez le savoir les
paquebots anglais et les français par St Nazaire directs
pour Colón. mais tout cela est toujours fort cher.

Il y a encore la voie des steamers de Liverpool au prix
moins cher cette voie pourrait peut être vous convenir
voici le calcul que j'ai fait

voie de Bordeaux ces 3 caisses payées à peu près
f 10. du Havre à Bordeaux
10 à 12 L. frais de trans Bordeaux à Bordeaux
30 à 32 L. de Bordeaux à Colón
soit 50 à 55 L. de transports
du chargement par Liverpool ici même



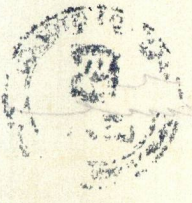


pas le même à vapeur cela coûterait environ 60 à 65 cts.
 De sorte que la différence sera minime et cela en
 supposant que les puits de pannes à Bordeaux en vases
 coûtent pas plus cher que de 10 à 12 cts. ce qui pourrait
 bien vous ressortir à un chiffre plus élevé.

Dans tous les cas j'ai mis toujours à vos ordres
 Recevez, Monsieur, mes salutations empressées

J. P. Pinaud

[Faint, mirrored bleed-through text from the reverse side of the page, including phrases like "Monsieur", "Je vous prie", and "à vos ordres".]



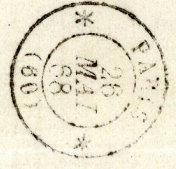
[Faint handwritten notes or calculations at the bottom of the page, including numbers like 1000, 100, and 10000.]

H. BINOS
HAVRE

de la...
...
...

...
...
...
...

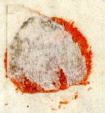




Monsieur M. M. Berguer
 27. Cours D'artois
 Paris



H. BINOS
 HAVRE



1861
 May 28
 M. M. Berguer
 C. 1831

Monsieur M. Moosguere
Paris

H. BINOS
HAVRE

Havre le 24. juin 1868

Monsieur,

Conformément à y lettre du 31 mai j'ai
envoyé à Bordeaux les 3 Carnes X.Y.Z. 1 à 3.
Vous avez eu avoir avis de leur réception par
Mm Peloubin de Bord.

Je vous en renvoie inclus le note depuis
d'abord à
Pr 62. Y & S. S.

Par cette expédition il ne me reste plus
rien à vous des anciens expéditions.

Je vous présente, Monsieur, mes salutations affectueuses
H. Binos

66
612 - 9.21
<u>594</u>
180
<u>132</u>
48

311491
<u>4475</u>
14
275

43
<u>926</u>
2460
<u>3680</u>
39886
<u>21920</u>
66820
3180

920
<u>23</u>
2460
<u>1840</u>
21920
<u>21920</u>



H. BINGO
HARE

Messrs. H. B. BINGO
Paris

Paris le 24 Juin 1868

Messieurs

Comptes rendus de l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans, le 24 Juin 1868.

Je vous en prie de vouloir bien me les adresser par votre prochain courrier.

Je suis, Messieurs, avec toute estime et toute reconnaissance,
 Votre dévoué,
 H. BINGO

100	00
200	00
300	00
400	00
500	00
600	00
700	00
800	00
900	00
1000	00

100	00
200	00
300	00
400	00
500	00
600	00
700	00
800	00
900	00
1000	00



H. BINOS
HAVRE

Mr. J. B. ...
Paris, France

[Handwritten signature]



1871
Paris, France
Mr. J. B. ...
Paris, France
Mr. J. B. ...
Paris, France

H. BROS
HAVRE

1868

Monsieur Broder

Flouze Louis 24.

4. de 3 P. F. 1. a. 3.

remise? a' Broderon de les

de Colombier Paris etc.

pe. misiclar a' l'elomte

con m'p' de la facture

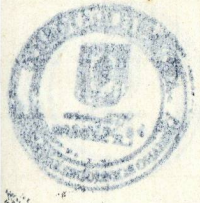
ME. 1001 10-85.
Payer les notes en quites en
liberement de la part de
ou inverse

H. BROS



Louis 24

Monsieur M. Mosquero



SERVICE

des

MARCHANDISES

—o—o—

NUMÉRO

DE GARANTIE

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

STATION

de

—o—o—

Rect de M

vitesse, à M

pour être expédié par

la quantité de

colis, dont détail ci-après :

GRANDE et PETITE VITESSES. — Mod. 601.

Bénard et Cie.

AVIS

La Compagnie ne répond pas de la vidange des liquides ni des avaries de coulage, déchet, etc., lesquels ne sauraient avoir lieu par le chemin de fer.

Toute marchandise sujette aux droits d'entrée ne sera reçue qu'accompagnée de son acquit à caution en bonne forme et en date utile. En cas de contravention, l'amende et les frais qui pourraient en résulter seront à la charge, soit des expéditeurs, soit des destinataires.

Tout colis expédié EN GARE, dont l'enlèvement ne sera pas opéré dans les 24 heures, sera soumis à un droit de gare de 20 cent. par 100 kilog., excepté les vins qui jouissent de huit jours de planche.

Le poids des vins sera calculé à raison de 912 litres par 1,000 kilog.

3012

MARQUES ET NUMÉROS	NOMBRE ET NATURE DES COLIS	POIDS DÉCLARÉ
	2 c. vins	45

Le 12 Mars 1856

Le Chef des Expéditions,



[Handwritten signature]

STATION

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

REMY
MARCHANDISES

pour être expédié par

Wagon N°

voiture à N°

TERMINUS
DE DESTINATION

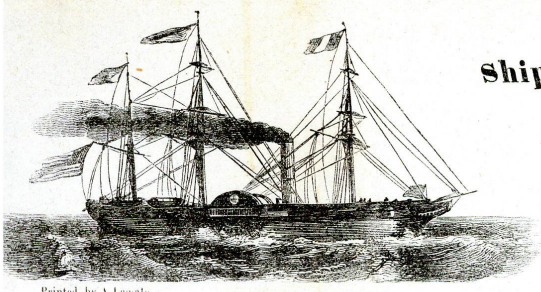
AVIS

Le Comptable en chef, par ses soins, a enregistré les déclarations de marchandises et les a fait inscrire sur les registres de la gare. Les déclarations de marchandises sont donc considérées comme valables et les marchandises peuvent être expédiées sans autre formalité que celle de la déclaration de marchandises. Les déclarations de marchandises sont conservées pendant six mois à compter de la date de leur dépôt. Les déclarations de marchandises sont soumises à la vérification des agents de la gare. Les déclarations de marchandises sont soumises à la vérification des agents de la gare.

NOM DES MARCHANDISES	NOMBRE ET NATURE DES COLIS	MARCHÉS ET NOMBRES



Le Chef des Expéditions



Printed by A. Leuatic

Shipped, in good order and condition, by Mr. Pinos in and upon the **U. S. Mail Steam Ship** called the Arago whereof _____ is Commander, for this present voyage, now lying in the **PORT of HAVRE**, and bound for **NEW-YORK**

Une petite Caisse Marchandise

*Adrette
Messieurs Nosquera & Co
à New-York*

being marked and numbered as in the margin, and are to be delivered in the like good order and condition, (the Acts of God, Enemies, Pirates, Restraints of Princes and Rulers, Fire at Sea and on Shore, Accidents from Machinery, Boilers, Steam or any other Accidents of the Seas, Rivers and Steam Navigation of whatsoever nature or kind excepted) at the aforesaid **PORT of NEW-YORK** unto Messieurs Nosquera & Co or to Tenri Assigns, he or they paying Freight for the said Goods at rate of five Dollars in full with 10 per cent Primage and Average accustomed.

IN WITNESS WHEREOF, the Commander or Purser of said Steam Ship hath affirmed to quatre Bills of Lading all of this tenor and date, one of which being accomplished, the others to stand void.

Dated in **HAVRE**, the 8 day of avril, **1856**

Ft In
Freight on _____ a _____ \$ Ton
Primage
\$ 3. r

Weight, contents and value unknown, and not answerable for Leakage or Breakage. The Goods to be taken from alongside by the Consignee immediately the Vessel is ready to discharge, or otherwise they will be landed at his expense and risk, and deposited in the Public Warehouse, or as the Collector of the Port of New-York shall direct the said Collector being hereby authorized to grant a general order for discharge immediately after entry of the Ship.

[Signature]

[Signature]

Compte de frais de 1^{er} envoi de M^{rs} M^{rs} Masquera de Paris et chargée de son ordre par le Steamer Brago, à l'adresse de M^{rs} Masquera & Co à New-York

adresse

Masquera & Co 14 Marchés
New-York

port par grande vitesse et factage	f	5 80
5 ^e en Douane. Douanage, Permis, Vérif. et droits de sortie		1 78
Soudure de fer-blanc		1 28
port au navire et menus frais		" 78
ports de lettres affranchies & Connaiss. mens		1 ..
Commission		2 ..

S C 40

Payé le 9 avril 1886
De chez M^{rs} Binns

Francs

12 88



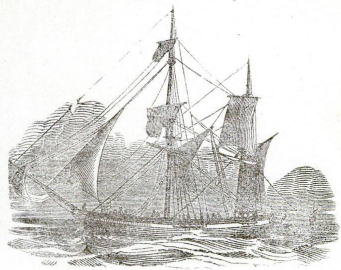
Apologin

Certes de univ. cash
remittida a N.York
con 150 exemplares
etiquetas Binns 12.88
Hetz pagadero en
N.York por los
H. C. Noquey
Comp. 0.25

37.13

S





Havre. — Pap. Viannay.

Je Fabre Capitaine du Navire *Fortune* maintenant
au **Havre**, pour du premier temps favorable aller en droite route à *S^t Marthe*
reconnais avoir reçu et chargé dans mondit Navire, et sous le franc-tillac d'icelui, pour
compte de qui il appartiendra, de vous ~~M. G. BERGES & C.~~ *M. Bines*

*Deux caisses librairie cubant ensemble quatre cent trois
millimes de mètre. ci M. 0,403^m*

MJM s/n
RCC "

Le tout sec et bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge; lesquelles marchan-
diser je m'engage porter dans mondit Navire, (sauf les risques et périls de la mer), audit
lieu de *S^t Marthe* et la les délivrer à *M. Coarist de Vignat*
ou à son ordre en me payant pour mon fret la Somme de *quarante cinq francs*
par tonneau d'un mètre cube plus 10 p. % d'avaries et chapeau.

Et pour cet effet, je m'engage corps et biens, avec mondit Navire, fret et apparaux d'icelui;
en foi de quoi, j'ai signé quatre Connaissemens d'une même teneur, dont l'un accompli,
les autres de nulle valeur.

Havre, le 20 Août 1853

Jeisich contenu inconnus
franc de casse et de courtage
Amable sous-patry



Havre. — Pap. Viannay.

MJM
RCC



Compte de frais de 10 d'envoi de M^r Masquera et charges de son ordre sur le navire Ernest & Blanche à l'adresse de M^r Orizon hermanos y Yueta à S^{te} Martha

M^r 1

14 Librairie

Porteur Embar et factage	f	2 60
Douanage permis Vignier et droits		1 78
port au Navire et menus frais		1 " "
ports de lettres affranchis et Connaissances		" 90
Commissions		2 " "

J E & O
Faire le 11 Avril 1856
Chez M^r Benos

Francs

8 98



Monsieur M. M. Moqueira
Paris

11

Havre le 16. avril 1856

Monsieur,

J'ai eu l'avantage de recevoir vos honorables lettres
des 7 & 15. Du jourant.

La caisse pour le Paquet de New York est partie depuis
le 8 6^h vous en trouverez ci joint le Commaimment et la note
des frais montant à

fr. 12.55 S. S. que j'ai porté au debit de mon Bourgeois d'Orléans.

L'autre caisse pour St. Martha est chargée sur le navire
Ernest & Blanche qui partira demain. J'ai prié l'homme de
vous en remettre le Commaimment & la note de frais par sa prochaine
lettre. Il va sans dire que j'adrone toujours un Commaimment
à chaque destination par le navire porteur de la marchandise.

Voici seconde lettre m'annoncée


1^o 1 Caisse pour New York que j'ai vais faire partir par le
bateau qui est à Southampton et partira le 23 6^h

2^o 1 Caisse pour Carthagène que j'adrone sur un navire
à voiles qui est en charge pour ce port.

3^o Enfin 2 caisses l'une pour Colon & l'autre pour Caracou
par le Paquet anglais partant demain de Southampton

J'ai le regret de vous dire que ces deux caisses sont arrivées
un jour trop tard. Le dernier bateau pour Southampton pour
porter des objets pour le Paquet est parti hier et si j'eusse reçu
il y a 24 heures votre lettre d'avis j'aurais pu seulement en profiter
par hasard car vos caisses ne sont arrivées que dans l'après-midi.
Il faut donc que ces caisses attendent le prochain Paquet à moins
que vous n'en disposiez autrement.

Qu'il vous plait agréer en attendant, Monsieur, mes saluts respectueux

J. B. Brios


H. Binos
AU HAVRE.

M M A No 0

Payable en Argent Français
et non en Cr.

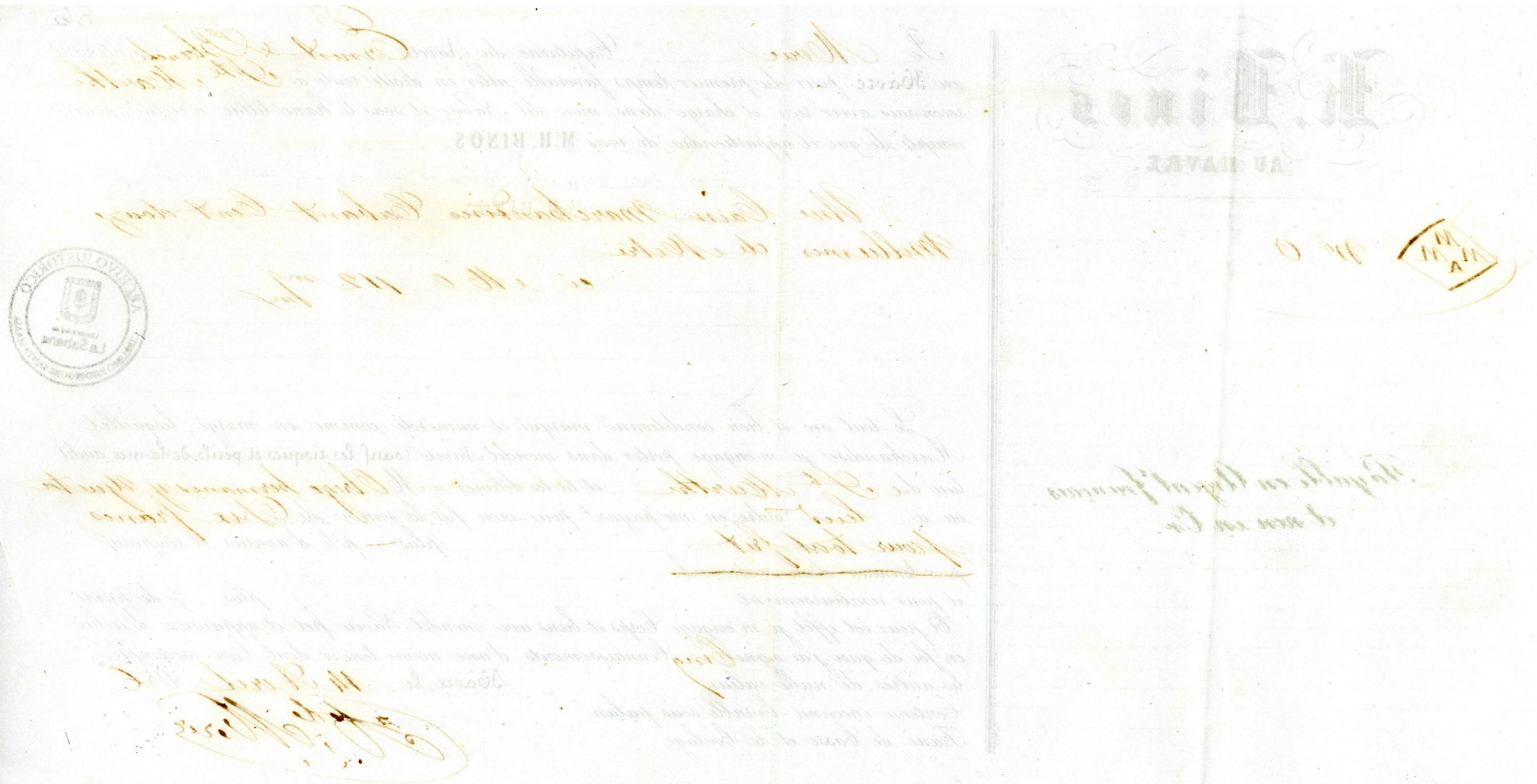
120
Je *Morie* Capitaine du Navire *Ernest & Blanche* intendant
au Havre pour du premier temps favorable aller en droite route à *St. Martin*
reconnais avoir reçu et chargé dans mon dit Navire et sous le franc tellac d'icelui, pour
compte de qui il appartiendra de vous **M. H. BINOS.**

Une Caisse marchandises Cubant Cent douze
Millemes de Mètre
en No 0 112 m



Le tout sic et bien conditionné marqué et numéroté comme en marge, laquelle
Marchandise je m'engage porter dans mondit Navire (sans les risques et périls de la mer audit
lieu de *St. Martin* et la les délier à *M. Chego Hernandez y Ygueta*
ou à *leur* ordre, en me payant pour mon fret la somme de *Deux francs*
~~pour tout fret~~ plus *plus* $\frac{1}{2}$ % d'avaries et charges
et pour remboursement

Et pour cet effet je m'engage corps et biens avec mondit Navire fret et appareux d'icelui plus $\frac{1}{2}$ % de prime
en foi de quoi j'ai signé *Cinq* connaissements d'une même teneur dont l'un accompli,
les autres de nulle valeur
Havre, le *14 Avril* 1856
Morie
Contenu inconnu livable sous palan
Franc de Casse et de Coulage



H. Binos
AU HAVRE.

M M A
No 0

Payable en Argent Français

Je soussigné Capitaine du Navire Ernest & Blain appartenant
au Havre pour du premier temps favorable aller en droite route à St. Martin
reconnais avoir reçu et chargé dans mon dit Navire et sous le franc tel que d'icelui, pour
compte de qui il appartiendra de vous M. H. BINOS.

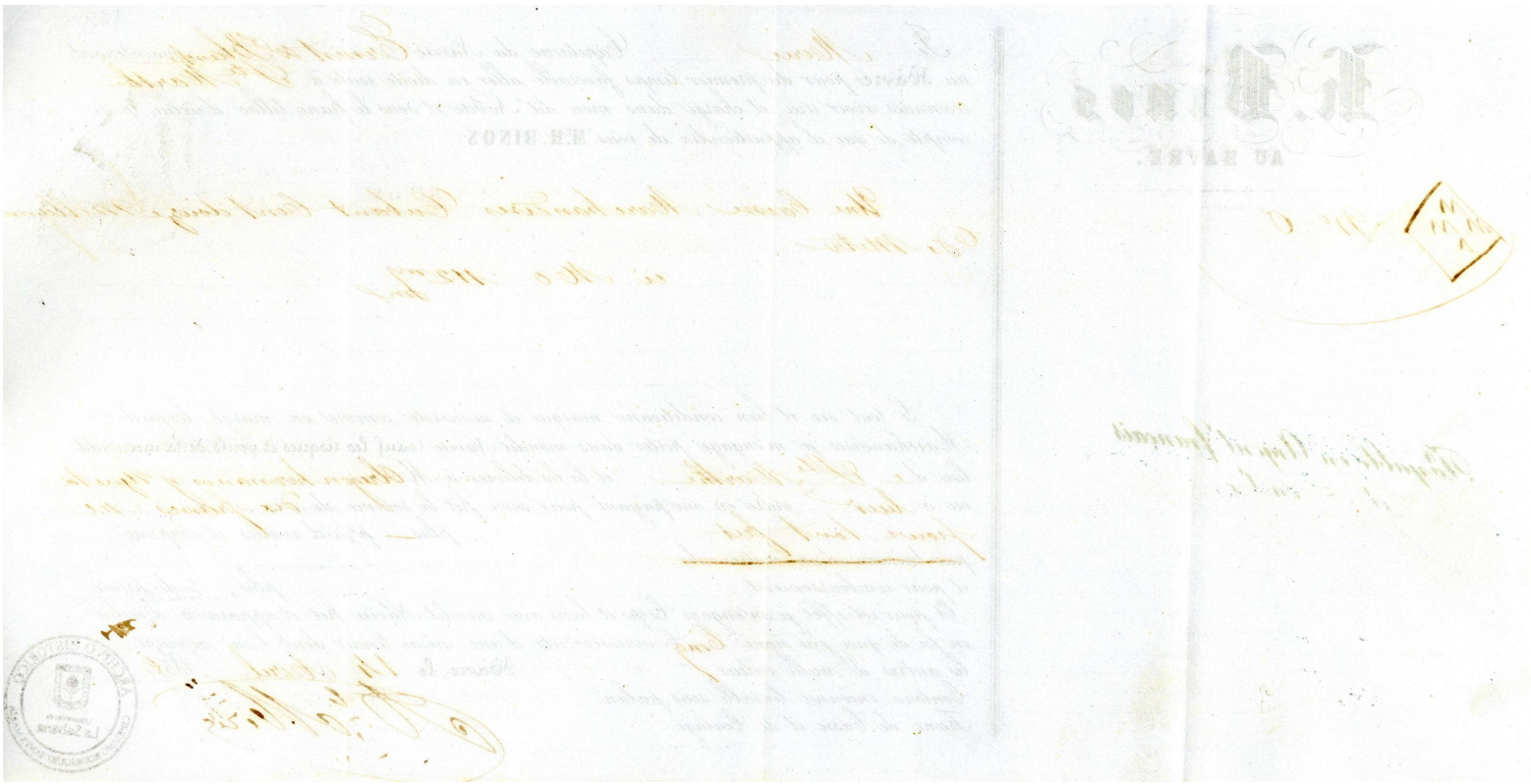
Une Caisse Marchandises Cabant Cent douze Millans
De Mètre
N^o 112 mg

Le tout sic et bien conditionné marqué et numéroté comme en marge, laquelle
Marchandise je m'engage porter dans mon dit Navire (sans les risques et périls de la mer audit
lieu de St. Martin) et la lui délivrer à M. Oregon Hermanos y Yusta
ou à leur ordre en me payant pour mon fret la somme de dix piastres se
franc tout fret plus p^o d'avaries et chapeaux
et pour remboursement

Et pour cet effet je m'engage Corps et biens avec mon dit Navire fret et appareux d'icelui
en foi de quoi j'ai signé cinq engagements d'une même teneur dont l'un accompli
les autres de nulle valeur
Contenu inconnu - livable sous palan
Franc de Caisse et de Coulage

Havre, le 14 Avril 1856

J. C. Mores



SHIPPED in good order and well-conditioned by H. P. Poirer in and upon the Steam Ship called the Atalanta whereof is Master for the present Voyage, or whoever else may go as Master in the said Ship, and now lying in the port of Havre and bound for SOUTHAMPTON.

Une Caisse contenant Couteaux quatorze pieces
de poche P. 110.

Being marked and numbered, as per margin: the said Goods to be transhipped or landed and re-shipped at SOUTHAMPTON, on board the ROYAL MAIL STEAM PACKET appointed to sail for Colon on the 2 day of Mai 1856 and failing shipment by her, then by the first ROYAL MAIL STEAM PACKET sailing after that date for Colon and are to be delivered (with liberty to tranship, land and re-ship on board any other of the Company's Ship) in like good order and condition at Colon (the act of God, enemies, pirates, robbers and thieves by land or at sea, restraint of princes, rulers and people, vermin, barratry, fire on board in Hulk or craft or on shore, all accidents, loss and damage whatsoever from Machinery, Boilers and Steam, or from perils of the Seas or of land or Rivers, of whatever nature or kind soever, or from any act, neglect or default whatsoever of the Pilot, Master or Mariners in navigating the said ships being excepted, and the Company being in no way liable for any consequences of the causes above excepted) unto M. Bourlata-Hoermann or their Assigns: Freight at the rate of Eight Pounds per Ton having been paid.

In Witness whereof the Agent of the said ROYAL MAIL STEAM PACKET COMPANY hath affirmed to C. G. G. Bills of Lading, all of this tenor and date, one of which being accomplished, the others to stand void.

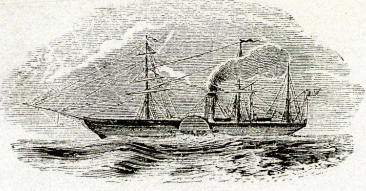
Dated in Havre, this 30 day of avril 1856

Weight, Contents and Value of the Packages unknown; and not accountable for leakage or breakage, or for errors by the Shippers at Havre, in the description of the contents of the said Packages.

And the Company do not hold themselves responsible for unavoidable detention at the ports of transhipment.

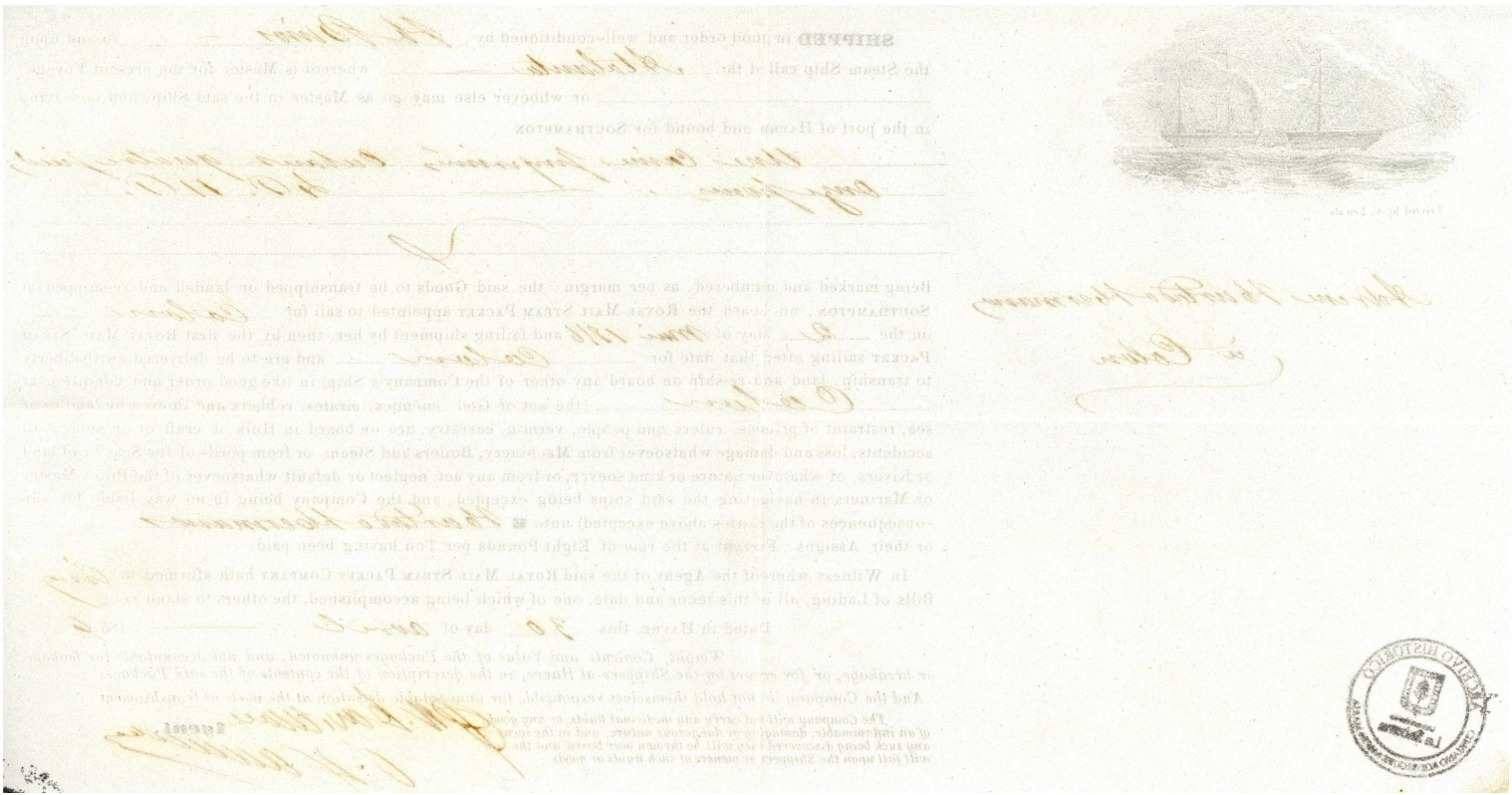
The Company will not carry any medicinal fluids, or any goods of an inflammable, damaging or dangerous nature, and in the event of any such being discovered they will be thrown over board and the loss will fall upon the Shippers or owners of such fluids or goods.

H. P. Poirer Agent
C. G. G.



Printed by A. Leuale

Adrien Bourlata-Hoermann
à Colon



SHIPPED in good order and well-conditioned by H. Dimer in and upon the Steam Ship called the Atalanta whereof is Master for the present Voyage, or whoever else may go as Master in the said Ship, and now lying in the port of Havre and bound for SOUTHAMPTON.

Une Caisse imprimés, Ciseaux quatre joints, Originaux, H.P. N.P.

Being marked and numbered, as per margin: the said Goods to be transhipped or landed and re-shipped at SOUTHAMPTON, on board the ROYAL MAIL STEAM PACKET appointed to sail for Colon on the 2 day of mai 1856 and failing shipment by her, then by the first ROYAL MAIL STEAM PACKET sailing after that date for Colon and are to be delivered (with liberty to tranship, land and re-ship on board any other of the Company's Ship) in like good order and condition at Colon (the act of God, enemies, pirates, robbers and thieves by land or at sea, restraint of princes, rulers and people, vermin, barratry, fire on board in Hulk or craft or on shore, all accidents, loss and damage whatsoever from Machinery, Boilers and Steam, or from perils of the Seas or of land or Rivers, of whatever nature or kind soever, or from any act, neglect or default whatsoever of the Pilot, Master or Mariners in navigating the said ships being excepted, and the Company being in no way liable for any consequences of the causes above excepted) unto M. Hurtado Hermanns or their Assigns: Freight at the rate of Eight Pounds per Ton having been paid.

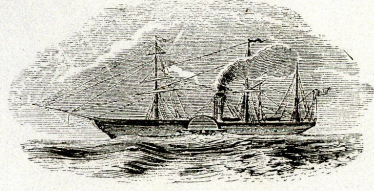
In Witness whereof the Agent of the said ROYAL MAIL STEAM PACKET COMPANY hath affirmed to Craig Bills of Lading, all of this tenor and date, one of which being accomplished, the others to stand void.

Dated in HAVRE, this 30 day of avril 1856

Weight, Contents and Value of the Packages unknown; and not accountable for leakage or breakage, or for errors by the Shippers at Havre, in the description of the contents of the said Packages. And the Company do not hold themselves responsible for unavoidable detention at the ports of transhipment.

The Company will not carry any medicinal fluids, or any goods of an inflammable, damaging or dangerous nature, and in the event any such being discovered they will be thrown over board and the loss will fall upon the Shippers or owners of such fluids or goods.

H. Dimer Agent,



Printed by A. Levalle

adrien Hurtado Hermanns & Colon



Printed by A. Levalle

SHIPPED in good order and well-conditioned by H. Dimer in and upon the Steam Ship called the Atalanta whereof is Master for the present Voyage, or whoever else may go as Master in the said Ship, and now lying in the port of Havre and bound for SOUTHAMPTON.

Une Caisse imprimés, Ciseaux quatre joints, Originaux, H.P. N.P.

Being marked and numbered, as per margin: the said Goods to be transhipped or landed and re-shipped at SOUTHAMPTON, on board the ROYAL MAIL STEAM PACKET appointed to sail for Colon on the 2 day of mai 1856 and failing shipment by her, then by the first ROYAL MAIL STEAM PACKET sailing after that date for Colon and are to be delivered (with liberty to tranship, land and re-ship on board any other of the Company's Ship) in like good order and condition at Colon (the act of God, enemies, pirates, robbers and thieves by land or at sea, restraint of princes, rulers and people, vermin, barratry, fire on board in Hulk or craft or on shore, all accidents, loss and damage whatsoever from Machinery, Boilers and Steam, or from perils of the Seas or of land or Rivers, of whatever nature or kind soever, or from any act, neglect or default whatsoever of the Pilot, Master or Mariners in navigating the said ships being excepted, and the Company being in no way liable for any consequences of the causes above excepted) unto M. Hurtado Hermanns or their Assigns: Freight at the rate of Eight Pounds per Ton having been paid.

In Witness whereof the Agent of the said ROYAL MAIL STEAM PACKET COMPANY hath affirmed to Craig Bills of Lading, all of this tenor and date, one of which being accomplished, the others to stand void.

Dated in HAVRE, this 30 day of avril 1856

Weight, Contents and Value of the Packages unknown; and not accountable for leakage or breakage, or for errors by the Shippers at Havre, in the description of the contents of the said Packages. And the Company do not hold themselves responsible for unavoidable detention at the ports of transhipment.

The Company will not carry any medicinal fluids, or any goods of an inflammable, damaging or dangerous nature, and in the event any such being discovered they will be thrown over board and the loss will fall upon the Shippers or owners of such fluids or goods.

adrien Hurtado Hermanns & Colon



Compte de frais de l'envoi de M^{rs} M^o. Mosquera de Paris et Charges de son Ordre sur le Steamer Alacarta pour être Emborbée sur le Paquet des Antilles partant de Southampton le 2 Mai 1856 a l'adresse de M^{rs} Suardo Hermanos a Colon.

adette
Suardo Hermanos
Colon.

Impressions

Voiture, Embre et factage	8	..
Frais en Douane Douanage, Terminé, Verifor et Divid	1	75
Frais a bord et menu frais	..	50
Frais payés au travers l'Argine destination	4	..
Frais de Lettre et affranchi par Paquet & Commaitemen	3	50
Commission	2	..

J. C. & C.
Mardi le 2 Mai 1856.
De Chez M^o. Pinos

Frais

60 75



H. Binos
AU HAVRE.

125

Je Cauchard Capitaine du Navire *Étoile du Nord* maintenant
au Havre pour du premier temps favorable aller en droite route à *la Guayra*
reconnais avoir reçu et chargé dans mon dit Navire et sous le franc tillac d'icelui, pour
compte de qui il appartiendra de vous **M.H. BINOS.**

Une petite Caisse Imprimée

Le tout sec et bien conditionné marqué et numéroté comme en marge, laquelle
Marchandise je m'engage porter dans mon dit Navire (sauf les risques et périls de la mer audit
lieu de *la Guayra* et la lui délivrer à *M. Rosta Röhl & Co.*
ou à leur ordre en me payant pour mon fret la somme de *dix francs*
plus *10 p/o* d'avaries et chapeaux

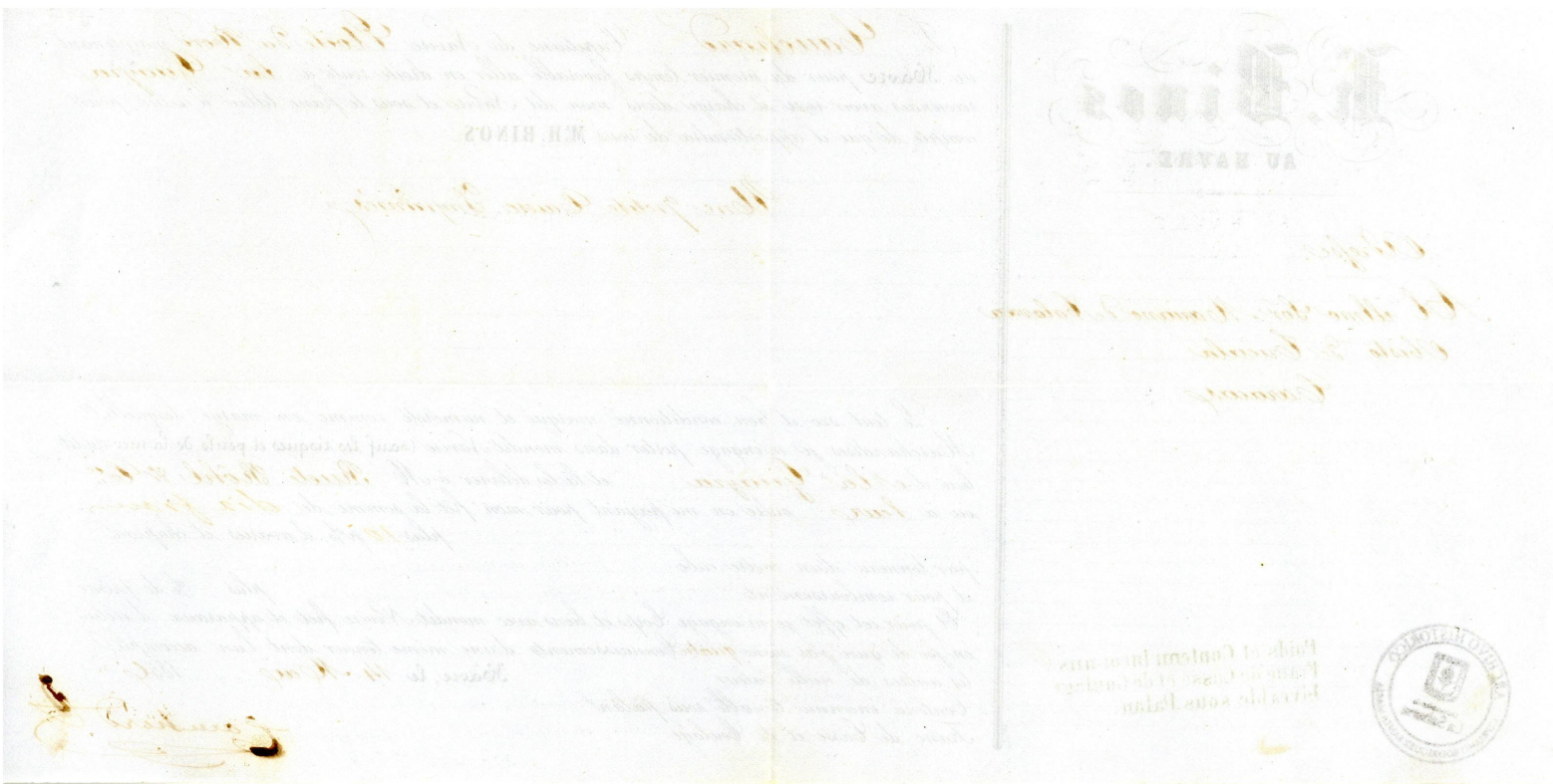
par tonneau d'un mètre cube
et pour remboursement plus % de prime
Et pour cet effet je m'engage Corps et biens avec mon dit Navire fret et apparaux d'icelui
en foi de quoi j'ai signé *quatre* connaissements d'une même teneur dont l'un accompli,
les autres de nulle valeur
Havre, le *14 Mai* 185*6*
Contenu incennu livrable sous palan
Franc de Casse et de Coulage

Cauchard

Adressé.
Al ilmo Sr Mariano De Calocera
Obispo De Cuzco
Perou



Poids et Contenu Incennus
Franc de Casse et de Coulage
Livrable sous Palan.



Compte de frais de l'envoi de M. M. Mosquera de Paris, et chargé de son
ordre sur le Quirac & Co de Nord, à l'adresse de M. M. Rosta Röhl & Co à la Guayra

ci-jointe
Mme Doña Mariano
Calavera, Obispo
Cruce
Caracas

1/2 Imprimés

Voiture, Embre et factage	3 15
pour en Equano, douanage, permis, Verif. et droit	1 75
pour à bord et menu frais	1 50
ports de Lettres, affranchi et Connaissance	1 00
Commission	2 00

Francs 8 40

J. L. & Co

Paris le 16 Mai 1856
De chez M. Rinas



Shipped, in good order and condition, by SANTA MARIA and CO., in and upon the good Ship or Vessel, called the *William Fisher* whereof *Millard* is Master for this present Voyage, and now lying in the Port of LIVERPOOL, and bound for *Bueno Ventura*

Four Cases Wine

J.M.E. 5/8. 4 Cases Wine Meas. 16 4/80. 1 1/2 8
Drillage 5/8 . 1 8
1 1/4 4

being marked and numbered as per margin, and are to be delivered, in the like good order and condition, at the aforesaid Port of *Bueno Ventura* (all and every the dangers and accidents of the Seas and Navigation, of whatsoever nature or kind, excepted,) unto

Señor Ciraco Gallaga or to his Assigns: Freight for the said Goods payable *here as per Margin*

With Average accustomed.—In Witness whereof, the Master or Purser of the said Ship or Vessel hath affirmed to *three* Bills of Lading, all of this tenor and date; one of which being accomplished, the rest to stand void.

Dated in LIVERPOOL, this *8* day of *October* 185*6*
Not accountable for leakage or breakage
J. H. Millard

TO BE TAKEN FROM SHIPS TACKLE
ALONGSIDE BY & AT THE EXPENSE
& RISK OF THE CONSIGNEE.
WEIGHT AND CONTENTS UNKNOWN.
FREIGHT PAYABLE IN LIVERPOOL
ONE MONTH AFTER SAILING,
VESSEL LOST OR NOT LOST
WEIGHT AND CONTENTS UNKNOWN.



128
Compte de Jean de S. Pénou de M^r Mosquera de Paris, et Charges de son
ordre sur le Navire Savanilla, à l'adresse de M^r Obregon jure, et Vjella à St. Vincente.

RMC
1872

2. March

Victoire, Sambre, & passage		7. 10
Douanage, port, es, Douane, Perm ^{is} Verif ^{ic} on, droits de sortie	3. 80	
Soudure de ferblanc du No 2.	1. 25	
Remis Un Verre à Un Cuda du No 2.	3. ..	
port au Mexique & menus frais	1. 20	
ports de Lettres, affranchi et Commissions	1. ..	
Commission	4. ..	14. 25
		<hr/>
	frances	21. 35

S. P. H. O.
Mexico le 30 Octobre 1856
De chez M^r Pinos

Abonda al credito de la cuenta de M^r.
Pinos con los S. P. Fourquet y P. Band - Nov 1. 1856



[Faint, illegible handwriting on the reverse side of the document, likely bleed-through from the other side.]

Pinos
Fourquet y P. Band
R.M.C. 1/2 -
121.35

Compte de frais des envois de M^{rs} M^{rs} Mosquera de Peris, et chargés de son ordre sur le Navire Savanilla, à l'adresse de M^{rs} C. Obregon hermanos y yjunta a Ste Martha



ya y M^{rs}

Station, Embré et factages		1 65
Douanage, pour en Douane, permis, Verifon	1 45	
pour a bord, menus frais	45	
ports de Lettre, affranchi et Commissions	90	
Commission	2 "	3 40

J. L. H. O. y
 M^{rs} le 15 de Dec 1856
 De chez M^{rs} Buros

D. francos 7 05

3.15	Assurance de f 1000 pour la laine R.M.C. n° 1	
10.00	350 " " " " " " " "	
5.25	175 " " " " " " " "	
19.00	f 630 " " " " " " " "	
1	Polvia	Fr 20 15
20.		



Mr. Burns

16 Bond

Oct. 21

Remuneration

+ 10 p. a. l. c. m.

+ 10 p. a. l. c. m.

+ 10 p. a. l. c. m.

+ 10 p. a. l. c. m.

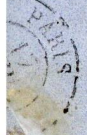
12 1/2

Sum quatre à mi dédit en c/ com des m. Bourguy & Marin.

Paris

27. r. de Montaigne

Monsieur M. No. Mosquera



H. Binos

AU HAVRE.

R.M.C 1 Cubant 0m 154 m/100
 2 " " 242
 Y.G.V 2/1900 " " 022
 3.4 0m 415 m/100

130

Je Vincent Capitaine du Navire Savanilla maintenant
 au Havre pour du premier temps favorable aller en droite route à St. Martin
 reconnais avoir reçu et chargé dans mon dit Navire et sous le piano tellac d'icelui, poids
 compte de qui il appartiendra de vous M.H. BINOS.
 Trois Colis Marchandises. Cubant ensemble quatre Cent
 quinze Millions De Mètre
 Ci No. 0. 415 m/100

Le tout sec et bien conditionné marqué et numéroté comme en marge, lesquelles
 Marchandises je m'engage porter dans mondit Navire (sauf les risques et périls de la mer audit
 lieu de St. Martin) et les les délivrer à M. Obregon Hermanos y Ujeda
 ou à leur ordre en me payant pour mon fret la somme de quarante francs
 plus 70 p/100 d'avaries et chapeau
 par tonneau d'un mètre cube
 et pour remboursement plus % de prime
 Et pour cet effet je m'engage Corps et biens avec mondit Navire fret et apparaux d'icelui
 en foi de quoi j'ai signé cinq Connaissements d'une même teneur dont deux accomplis
 les autres de nulle valeur.
 Contenu inconnu livable sous palan.
 Franc de Casse et de Boulage
 Havre, le 3 Novembre 1856

PAYABLE EN ARGENT FRANÇAIS
 ET NON EN OR



Quedat en
 Justement

(Faint, mirrored bleed-through text from the reverse side of the page)

(Faint, mirrored bleed-through text from the reverse side of the page)



Compte de frais de l'envoi de Mr M. Mosquera de Paris, et chargée de son ordre sur le Navire Savanilla, à l'adresse de Mr. Obregon Perez y Ujeda, à St. Martha

EB 217.

1 de Guano Encubierto

Posture, Embré & Factage		6. 60
Douanage, Pormu, Merisones dyote de Sortie	2 75	
par le Navire & menus frais	1 ..	
parte de Lettres, affranche & Commissions	2 90	6. 65
Commission	2 ..	
	<u>Taux</u>	<u>13 25</u>

S. S. O.
Paris le 22 Juin 1857.
De chez M. Pinus



H. Binos
AU HAVRE.

AB 87

P. Vincent Capitaine du Navire *Savarielle* macdonald
au Havre pour du premier temps favorable aller en droite route à *St. Martin*
reconnais avoir reçu et chargé dans mon dit Navire et sous le franc billot d'icelui, pour
compte de qui, d'appartiendra de vous **M^r H. Binos.**

Une caisse Marchandises Cabant Deux Cent trente
Cinq millions de mètre
à N. O. 235^{my}



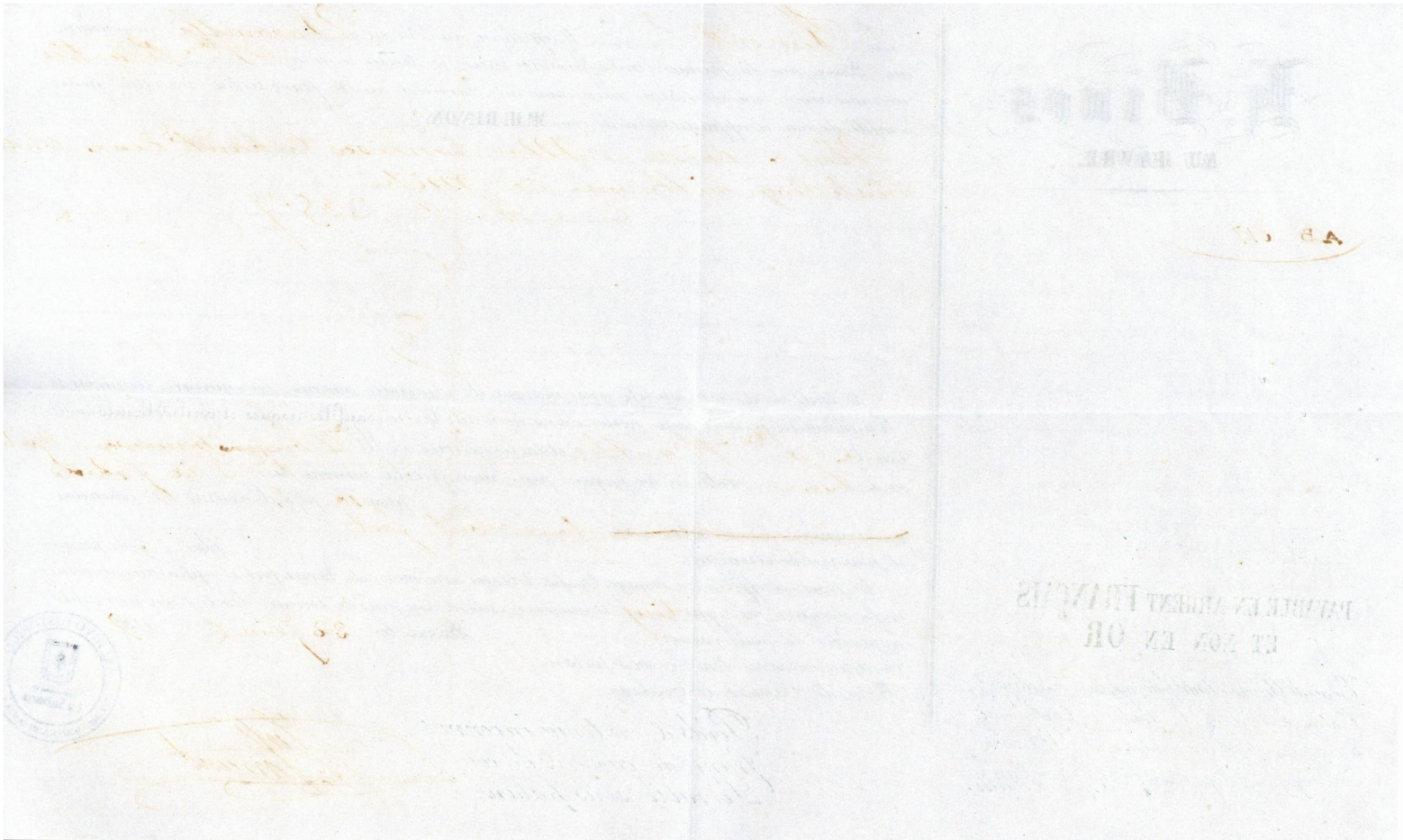
Le tout sec et bien conditionné marqué et numéroté comme en marge, lesquelles
Marchandises je m'engage porter dans mon dit Navire (sans les risques et périls de la mer audit
lieu de *St. Martin* et les lui délivrer à *M^r Charles Bermones y Hjueta*
ou à *leur* ordre en me payant pour mon fret la somme de *Dix* Pièces
plus 10 p/o d'avaries et chapeau
par tonneau et un mètre cube pour tout fret plus p/o de prime
et pour remboursement.

Et pour cet effet je m'engage Corps et biens avec mon dit Navire fret et apparaux d'icelui
en foi de quoi j'ai signé cinq Connaissements d'une même teneur dont l'un accompli
les autres de nulle valeur.
Havre, le 29 Juin 1857
Contenu inconnu livrable sous palan.
Franc de Caisse et de Coulage.

Poids & contenu inconnus
Franc de caisse & de coulage
Livrable sous palan.

PAYABLE EN ARGENT FRANÇAIS
ET NON EN OR

En cas de déchet toute fois majeure s'adressant
à l'origine de *St. Martin* et *Contrepoint*
le capitaine est autorisé à aller pour *St. Thomas*
au lieu d'aller au Havre et le fret acquis au Havre.



H. Binos
AU HAVRE.

AB 817

J. Vincent Capitaine du Navire *Savarilla* maintenant au Havre pour du premier temps favorable aller en droite route à *St. Martin* reconnaît avoir reçu et chargé dans mon dit Navire et sous le franc tillac d'icelui pour compte de qui il appartiendra de vous **M^r H. Binos**.

Une Caisse Marchandises cubant deux cent trente cinq millièmes de mètre à N. 0 235 m

Le tout sec et bien conditionné marqué et numéroté comme en marge, lesquelles Marchandises je m'engage porter dans mon dit Navire (sauf les risques et périls de la mer audit lieu de *St. Martin* et là les décharger à M. *Abregou Bernanos y Agreto* ou à son ordre en me payant pour mon fret la somme de Dix francs plus 10 p^{ts} d'avaries et chapeau plus 5 p^{ts} de prime et pour remboursement

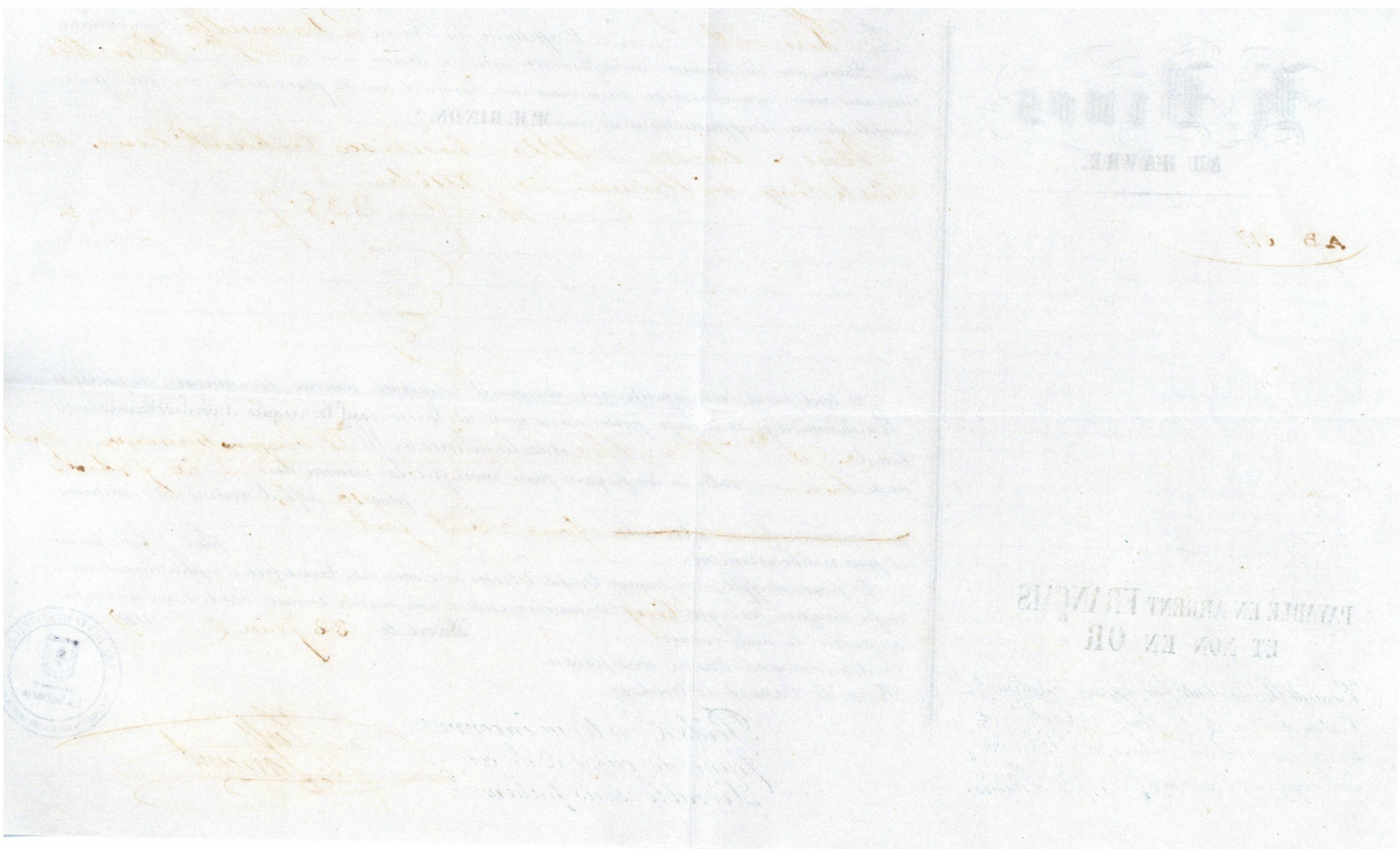
Et pour cet effet je m'engage Corps et biens avec mon dit Navire fret et appareux d'icelui en foi de quoi j'ai signé cinq Connaissements d'une même teneur dont l'un accompli les autres de nulle valeur. *Havre, le 23 Juin 1837*

Contenu inconnu livrable sous palan.
Franc de Caisse et de Coulage.
Poids & contenu inconnus
Franc de Caisse & de Coulage
Livrable sous palan.



PAYABLE EN ARGENT FRANÇAIS
ET NON EN OR

En cas de hausse ou baisse des marchandises, le capitaine est tenu de payer pour le fret le montant de la hausse ou de la baisse, sans préjudice de son engagement pour le fret au Havre.



Compte de frais de 10 q reçues de Rome d'envoi de
M. M. Masquera et chargés de son ordre sur le Steamer
"Reptane" à l'adresse de Messrs Hildred Goyneche & Co de Londres

NL
BAR 10/10 10 q Tableaux

Port en Entrepot permis & Verifon	\$ 27.50
Reparation p. Casse etc	10.75
Sortie d'Entrepot, desarrimage, pesage & Verifon	13.25
Magasinage pendant 24 mois à 1.50 des 100 = Par mois sur 500 =	180.00
Permis & droits de Reexportation sur \$8000 à 15% par 100\$ dont le decime	15.05
Port au Navire & menus frais	4.50
Ports de Lettres & connaissements	1.50
Commission	30.00

francs 282.55

J. H. O
Havre le 21 Aout 1861
Deschez H. Binot.



Mr. Binos

Se de gustos en
el depósito de los
to p. o cuadro
Sr. recibida de
Ramon 1869
unidos. P. m. p. o
Lander m. m. p. o

1869
L. 1869

Reporte a l'...

M. B. A. M.

M. p. de...

1.00
1.00
1.00
1.00
1.00
1.00
1.00
1.00
1.00
1.00

...
...
...
...
...
...
...
...
...
...

...
...
...



Compte de frais de D. de Venne de No. 16. No. 16. No. 16. et charges
 Preson ordre de la Steamer City of Hamburg a l'adresse
 De M. Guillaumes Ballenas a Londres.

135

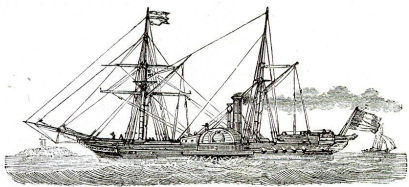
NR. 921219 54 Porcelaines cristales d'une partie de 20 caisses

Voiture Cimbric, portage & Remb. (Composition) F.	18	50
Main d'œuvre Mag ^{rs} & Assurance d'Incendie	63	25
Reparation Des Caisses	12	75
Dauvantage Permis & Verifon	9	65
Port au Harve & autres frais	3	75
Ports de Lettres & Couraiffements	1	50
Commission	15	00
	<hr/>	
	Francs	124 40

D. E. O.
 Hamble & Harv. 1862
 De chez H. Binon



HAVRE & LONDON



NR 9 — 13 ^{P. 8 P.}
 10 — 14 "
 11 — 13 2.
 12 — 15 7
 13 — 16 2

 59 72 ^{P. 7 P.}

Conditions

To be taken out within twenty-four hours after arrival or the Consignee to pay ten guineas per day Demurrage, apply to **Mr L. REDHEAD, Ship Broker,** 59, Mark-Lane, **LONDON**

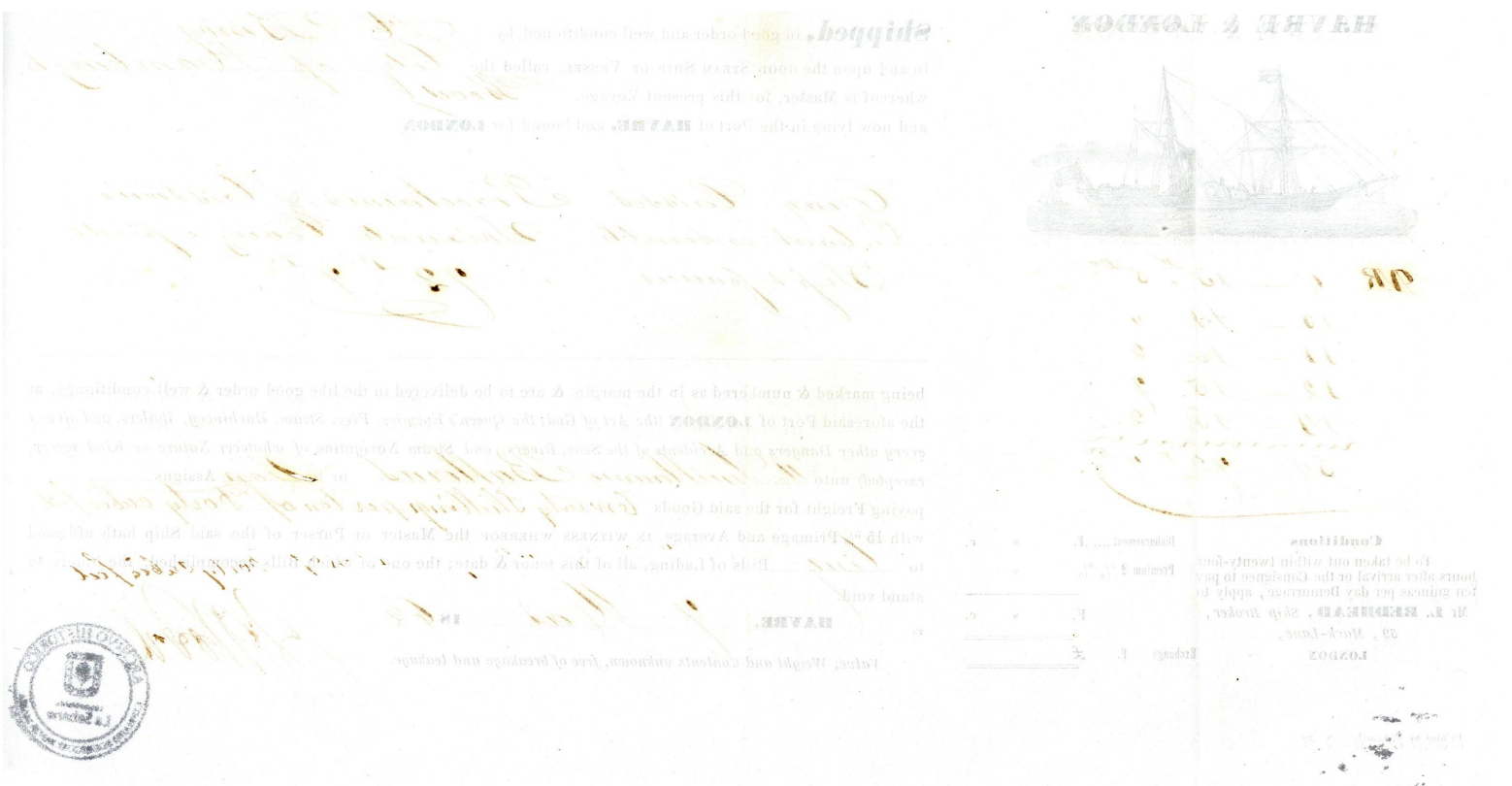
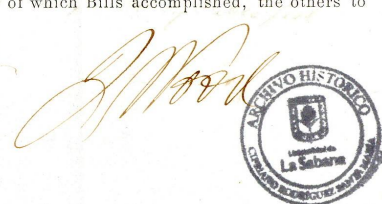
Disbursement F.	»	c.
Premium	2 1/2 %	»	
	F.	»	c.
Exchange	F.	£	

Shipped, in good order and well conditioned, by *J. B. Binay* 136
 in and upon the **GOOD STEAM SHIP or VESSEL**, called the *City of Hamburg*,
 whereof is Master, for this present Voyage, *Wood*
 and now lying in the Port of **HAVRE**, and bound for **LONDON**

Cinq Caisses Porcelaines & Cristaux
Cubant ensemble Sixante Deux pieds
Sept pouces 72 ^{P. 7 P.}

being marked & numbered as in the margin, & are to be delivered in the like good order & well conditioned, at the aforesaid Port of **LONDON** (the Act of God, the Queen's Enemies, Fire, Steam, Machinery, Boilers, and all and every other Dangers and Accidents of the Seas, Rivers, and Steam Navigation of whatever Nature or Kind soever, excepted) unto *Mr. Guillaume Ballerac* or to *son Assignés* paying Freight for the said Goods *Twenty Shilling per ton of Portly cubed* with 15% Primage and Average. IN WITNESS WHEREOF the Master or Purser of the said Ship hath affirmed to *Cinq* Bills of Lading, all of this tenor & date; the one of which Bills accomplished, the others to stand void.

HAVRE, *7 Mars* 18 *62*
Value, Weight and Contents unknown, free of breakage and leakage.



Compte de frais de H^e expédiés à M. Mosquera à Paris, par les bateaux porteurs et reçus de Son Envoi le 21 Avril 1860.

NR 3. 6. 13.
N^o. 5722

3^e March^e
1^o 5^o

Voiture, Limbre & factage & Remboursement (Proportion de 23%)	14. 80
Main d'œuvre en Magasin Mag ^e & Al ^o C ^o Incendie.	142. 50
Douanage, Port au Navire Globe, Permis & Vérif ^{on} .	10. 50
Relais du Navire Globe & port à la Douane & au magasin	7. ..
Réparation d'Emballages.	10. 20
Port au bateaux porteurs et menus frais.	3. 50
ports de Lettres.	1. 50
Coût d'une caisse en bois p ^o le colis sans Marque.	4. ..
Commission	9. ..

Francs

203. ..

Sept 1865

S. E. & O.
Havre le 28 Septembre 1865
De chez H. Birn.



1865

Septembre

H. Birn - Havre

De la Poste de la Havre

copie par me Bernabie

1. 203



Compte de frais de 154 regues de No. No. Mosquera et à lui réexpédiés par les bateaux Porteurs, à l'adresse de No. B. Fouquet & fils à Paris.

MMQR. ta 14/16. 154 Librairie & Co

Venture, Limbre & factage.		65. 50
Douanage, port au Navire Globe, Permis, & autres	25. 50	
Main d'œuvre en magasin, Magasinage, & Eau incendie	25. 45	
Relèves du Navire Globe, & port à la Douane & au Magasin	30. 50	
Emballage gras des N. 11 à 12 & 16.	87. 40	
Port au bateau porteurs, ports de Lettres & menus frais.	9. 80	
Commission.	45. ..	283. 95
	Francs.	349. 45

S. E. ou O.
Havre le 20 juin 1866
De chez J. C. Binod.



MONSIEUR M. M. MORGNER
Paris

13

Paris le 21. avril 1856.

J'ai eu l'honneur de vous remettre, Monsieur
le Commandement par Duplicata de la Caisse de
Librairie que j'ai chargée pour vous sur le navire
Ernest de Blanche parti le 17 courant pour St. Martin

J'y joins la petite note de frais s'élevant à
f. 8^{rs} 25^{cs} que je porte au débit de M. M. Fourquet
à Bord

Par le prochain Paquet j'aurai partés vos
deux Caisse pour Caracas & Colon et par première
occasion de navire à voile, celle pour Carthagène.

Veuillez agréer en attendant, Monsieur, mes

Salutations respectueuses

J. B. Duros



London 11th May 1841

MS. A. 1. 1. 1. 1.

Dear Sir

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. in relation to the above named subject. I have the pleasure to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
Your obedient servant,
Wm. L. G. [Signature]



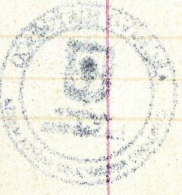
Compte de frais de 3 ϕ . d'envoi de Monsieur M. M. Mosquera de Paris et chargées de ff. ff. ff. le navire f. "Monte-Video" à l'adresse de M. Yengochea Lafaurie ϕ à S^{te} Marthe

F.P. 1 à 3 3 ϕ Marchandises

Voiture, timbre & factage f		10. 15
Douanage, Termis & Verif ^{on}	3. 75	
Ass ^{ce} maritime de f. 250. à 1 3/4 % & police	9. 89	
Port au Navire & menus frais	1. 90	
Ports de Lettres, affranch ^{ts} & Connoiss ^{ts}	1. 40	
Commission	6. " "	18. 90
	<u>Francs</u>	<u>29. 05</u>

Poids Nos
 1 - 46 -
 2 - 37.50
 3 - 2.50
 En 86.80

S. E. ou O.
 Faire le 28 janvier 1868
 De chez F. L. Binoc.



H. Binos

AU HAVRE

FP. 1 à 3. 30 0^m 50^m 1/2



Imp. A. Leuade.

JE _____ Capitaine du Navire Monte-Video maintenant 747
au **HAVRE**, pour du premier temps favorable aller en droite route à S^{te} Marthe reconnais avoir

reçu et chargé dans mondit Navire, et sous le franc-tillac d'icelui, pour compte de qui il appartiendra, de vous **M. H. BINOS.**
trois Caïpes Ferrerie pès^t ens^t le Port 80 K^{os} 2 Cubans
ensemble Cinq-cent quatre millièmes de mètre.

ci No. 0^m 50^m 1/2
LE FRET SERA DÙ AU PLUS TARD
VINGT QUATRE HEURES APRÈS LA MISE
EN TERRE & EN TOUS CAS AVANT L'ENLEVEMENT
DE LA MARCHANDISE.

le tout sec et bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge; lesquelles Marchandises je m'engage porter dans mondit Navire (sauf les risques et périls de la mer) audit lieu d e S^{te} Marthe et là les délivrer à M Teogochea Lafaurie ou à leur ordre, en me payant pour mon Fret la Somme de Quarante francs

plus 10 p. % d'avaries et chapeau, par tonneau d'un mètre cube
Payable en monnaie française

et pour remboursement plus % de prime.

Et, POUR CET EFFET, je m'engage corps et biens avec mondit Navire, fret et apparaux d'icelui; EN FOI DE QUOI, j'ai signé cinq Connaissances d'une même teneur, dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.

Contenu inconnu, livrable sous palan
Franc de Casse et de Coulage.

HAVRE, le 30 Janvier 1868

Contenu inconnu
Franc de casse & de coulage
Livrable sous palan.

J. Bouris

JE _____ Capitaine du Navire _____ maintenant _____
au **HAVRE**, pour du premier temps favorable aller en droite route à _____ reconnais avoir
reçu et chargé dans mondit Navire, et sous le franc-tillac d'icelui, pour compte de qui il appartiendra, de vous **M. H. BINOS.**
trois Caïpes Ferrerie pès^t ens^t le Port 80 K^{os} 2 Cubans
ensemble Cinq-cent quatre millièmes de mètre.
ci No. 0^m 50^m 1/2
LE FRET SERA DÙ AU PLUS TARD
VINGT QUATRE HEURES APRÈS LA MISE
EN TERRE & EN TOUS CAS AVANT L'ENLEVEMENT
DE LA MARCHANDISE.
le tout sec et bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge; lesquelles Marchandises je m'engage porter dans mondit Navire (sauf les risques et périls de la mer) audit lieu d e S^{te} Marthe et là les délivrer à M Teogochea Lafaurie ou à leur ordre, en me payant pour mon Fret la Somme de Quarante francs
plus 10 p. % d'avaries et chapeau, par tonneau d'un mètre cube
Payable en monnaie française
et pour remboursement plus % de prime.
Et, POUR CET EFFET, je m'engage corps et biens avec mondit Navire, fret et apparaux d'icelui; EN FOI DE QUOI, j'ai signé cinq Connaissances d'une même teneur, dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.
Contenu inconnu, livrable sous palan
Franc de Casse et de Coulage.
Contenu inconnu
Franc de casse & de coulage
Livrable sous palan.

H. Binos

AU HAVRE

FP. 1 à 3. 30 0^m 50^m 1/2



Imp. A. Leuade.

H. Binos

AU HAVRE

FP # - 14. 0^m 051 *Inf. 142*

LE FRET SERA DÙ AU PLUS TARD
VINGT QUATRE HEURES APRÈS L' MISE
TERRE & EN TOUS CAS AVANT L'ÉLEVEMENT
DE LA MARCHANDISE.

Payable en monnaie Française



Im. A. Lemaitre

142
JE H. Hubeau Capitaine du Navire St Pierre
au HAVRE, pour du premier temps favorable aller en droite route à St Pierre
reçu et chargé dans mondit Navire, et sous le franc-tillac d'icelui, pour compte de qui il appartiendra, de vous M. H. BINOS.
Une caisse Acides pes 19 k⁰⁰ de Cubant
Cinquante et un millièmes de metre

ci No. 0^m 051 *inf*

Chargée sur le Pont, En cas de jet à la mer fret acquis au navire
le tout sec et bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge; lesquelles Marchandises je m'engage porter dans mondit
Navire (sauf les risques et périls de la mer), audit lieu de St Pierre et là les délivrer
à M^{rs} Bengoechea Lafaurie & Co ou à leur ordre, en me payant pour mon Fret
la Somme de Deux francs.

plus 10 p. % d'avaries et chapeau, par tonneau d'un même cube
pour tout fret
et pour remboursement
plus % de prime.

Et, POUR CET EFFET, je m'engage corps et biens avec mondit Navire, fret et apparaux d'icelui; EN FOI DE QUOI, j'ai signé cinq
Connaissements d'une même teneur, dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.

Contenu inconnu, livrable sous palan
Franc de Casse et de Coulage.

HAVRE, le 28 Avril 1868.

H. Hubeau

142
JE H. Hubeau Capitaine du Navire St Pierre
au HAVRE, pour du premier temps favorable aller en droite route à St Pierre
reçu et chargé dans mondit Navire, et sous le franc-tillac d'icelui, pour compte de qui il appartiendra, de vous M. H. BINOS.
Une caisse Acides pes 19 k⁰⁰ de Cubant
Cinquante et un millièmes de metre

ci No. 0^m 051 *inf*

Chargée sur le Pont, En cas de jet à la mer fret acquis au navire
le tout sec et bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge; lesquelles Marchandises je m'engage porter dans mondit
Navire (sauf les risques et périls de la mer), audit lieu de St Pierre et là les délivrer
à M^{rs} Bengoechea Lafaurie & Co ou à leur ordre, en me payant pour mon Fret
la Somme de Deux francs.

plus 10 p. % d'avaries et chapeau, par tonneau d'un même cube
pour tout fret
et pour remboursement
plus % de prime.

Et, POUR CET EFFET, je m'engage corps et biens avec mondit Navire, fret et apparaux d'icelui; EN FOI DE QUOI, j'ai signé cinq
Connaissements d'une même teneur, dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.

Contenu inconnu, livrable sous palan
Franc de Casse et de Coulage.

HAVRE, le 28 Avril 1868.


H. Hubeau

H. Binos
AU HAVRE

FP # - 14. 0^m 051 *Inf. 142*

LE FRET SERA DÙ AU PLUS TARD
VINGT QUATRE HEURES APRÈS L' MISE
TERRE & EN TOUS CAS AVANT L'ÉLEVEMENT
DE LA MARCHANDISE.

Payable en monnaie Française



H. Binos

AU HAVRE

FP 4 1 p. 0^m 051 m^f Infl bla

LE FRET SERA DÙ AU PLUS TARD
VINGT QUATRE HEURES APRÈS LA MISE À
TERRE & EN TOUS CAS AVANT L'ENLEVEMENT
DE LA MARCHANDISE.



In. A. Lemaire.

JE Hubeau Capitaine du Navire St Pierre maintenant St Marthe reconnais avoir
au **HAVRE**, pour du premier temps favorable aller en droite route à

Une caisse Acides pes. Brut 19 x 08 de Cubant
Cinquante et un millièmes de mètre

ci No. 0^m 051 m^f

Chargée sur le Pont, En cas de jet à la mer, fret acquis au navire

le tout sec et bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge; lesquelles Marchandises je m'engage porter dans mondit Navire (sauf les risques et périls de la mer), audit lieu de St Marthe et là les délivrer à M^{rs} Vengoechea Lafaurie & Co ou à leur ordre, en me payant pour mon Fret la Somme de Six francs

plus 10 p. % d'avaries et chapeau, pas touché d'un même cube

pour tout fret
et pour remboursement
plus % de prime.

Et, POUR CET EFFET, je m'engage corps et biens avec mondit Navire, fret et apparaux d'icelui; EN FOI DE QUOI, j'ai signé cinq Connaissements d'une même teneur, dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.

Contenu inconnu, livrable sous palan
Franc de Casse et de Coulage.

HAVRE, le 28 Avril 1868

H. Hubeau

H. Binos

AU HAVRE

LE FRET SERA DÙ AU PLUS TARD
VINGT QUATRE HEURES APRÈS LA MISE À
TERRE & EN TOUS CAS AVANT L'ENLEVEMENT
DE LA MARCHANDISE.



In. A. Lemaire.

JE Hubeau Capitaine du Navire St Pierre maintenant St Marthe reconnais avoir
au **HAVRE**, pour du premier temps favorable aller en droite route à
Une caisse Acides pes. Brut 19 x 08 de Cubant
Cinquante et un millièmes de mètre
ci No. 0^m 051 m^f
Chargée sur le Pont, En cas de jet à la mer, fret acquis au navire
le tout sec et bien conditionné, marqué et numéroté comme en marge; lesquelles Marchandises je m'engage porter dans mondit Navire (sauf les risques et périls de la mer), audit lieu de St Marthe et là les délivrer à M^{rs} Vengoechea Lafaurie & Co ou à leur ordre, en me payant pour mon Fret la Somme de Six francs
plus 10 p. % d'avaries et chapeau, pas touché d'un même cube
pour tout fret
et pour remboursement
plus % de prime.
Et, POUR CET EFFET, je m'engage corps et biens avec mondit Navire, fret et apparaux d'icelui; EN FOI DE QUOI, j'ai signé cinq Connaissements d'une même teneur, dont l'un accompli, les autres de nulle valeur.
Contenu inconnu, livrable sous palan
Franc de Casse et de Coulage.
HAVRE, le 28 Avril 1868
H. Hubeau

Compte de frais de 1 Caissette d'envoi de Monsieur M. M. Mosquera de Paris
& chargée de le Port du navire "Saint-Pierre" à l'adresse de
M^{rs} Terquesson Aguerre fils à S^{te} Barthe
Nempucheu Lefpuru + C^o

F. P. 4. 1 Caissette acides

Douanage, Permis & Vérif ^{on}	1. 25.
Fourniture d'caisse à Compartiments & emb ^l	4. " "
Légalisation de facture Consulaire	10. " "
Ass ^{ur} Maritime de f. 25 50 à 2 1/4 %	1. 25.
Port au Navire & menus frais	" 75.
Ports de Lettres, aff ^r . Connaiss ^{es} & dépêche	3. 50.
Commission	2. " "
	<hr/>
	Francs 22. 75.

J. C. ou C^o
A Paris le 6 Mai 1868
De chez H. Binot.



[Faint, illegible handwriting and ghosting of the text from the reverse side of the page.]




Compte de frais de 3 caisses d'envoi de Monsieur M. Mosquera de Paris chargées de s. o. s. le navire "Marguerite" à l'adresse de M^{rs} Colombier freres de Bordeaux.

N^o L. 1.2.3.

3 & Papiers peints, tableaux & c^o

Voiture, Embré & factage	f.	10. 35
Port au Nain, Termis & c ^o & c ^o		3. 50
Magasinage & Ass ^o C ^o Incendie (moyenne de 5 années)		20. "
Emballage gras des N ^{os} 2 & 3.		17. 50
Ports de Lettres, aff ^o & Connais ^o		1. 90
Commission		9. "
		<u>61. 90</u>
	Francs	<u>62. 25</u>

J. E. ou O^u
Fait le 24 Juin 1868
De chez M. Binod.

Payable en mandat,
en la Somme de six cent vingt-cinq francs




1863. Enero	19	P. saldo à su favor en la cuenta anterior		18783	30
Diciemb.	31	P. intereses abonados p. el Sr. Fourquet		943	20
1864.				F. 19726	50
Diciemb.	31	P. intereses abonados p. el Sr. Fourquet.		990	35
1865.				F. 20716	85
Diciemb.	31	P. intereses en un año de la suma que precede	F. 1035	85	
		Ménos:			
		Ab. 23 - Intereses de f. 3606,85 del frente			
		en 227 días		121,90	
		Mayo 24 - Intereses de f. 339,50 del frente			
		en 216 días		10,05	131 95
				<u>903 90</u>	903 90
				F. 21620	75
					3946 35
1866				17674	40
Diciembre	31	P. intereses de un año de los F. 17674,40 precedentes.	883	70	
		Ménos:			
		Enero 3 - Intereses de f. 2360,96 del frente en			
		362 días		117	
				<u>766 70</u>	766 70
				F. 18441	70
					2360 95
1867.				16080	15
Diciembre	31	P. intereses de un año de los F. 16080,15		803	95
1868.				16884	40
Junio	30	P. intereses de medio año de los F. 16884,40		422	05
				F. 17306	15

Es copia - S. C. u. D.

Pierrefonds 26 de Julio de 1868

M. Moqueiro

Con carta de esta misma fecha remito à Paris al Señor General P. A. Heron otra copia igual

Moqueiro



Debe el Illmo. Señor Arzobispo Antonio Herrera de interés de 5% con

			Días	Núm.	Cantidades	
1857 Enero	19.	Porte de correspond. sobt. el negocio de la misión de las Hermanas de la Caridad	1183	355	30 20	
1859. Setbre	24.	P. 2 docenas de pares de medias moradas que por nro le remitieron los Ss. Meléndez y Goyeneche £6 ¹¹ 18. - Sum. F. 172 ¹¹ 50.	435	785	172 50	
				1140.	202 70	
1860 Dicie	31.	P. intereses al 5% sobre N ^o 1140.			15 80	
				F.	218 50	
		Saldo a nueva cuenta				31103 85
1862				F.	31322 35	
Febrero	3.	Porte de correo del pliego del Sr. Arzobispo con carta de Cartagena S. P. remitir a Roma el pliego incluso p. ^a el Papa 7/4 - P. un telegrama a Southampton al Sr. Zoilo Cárdenas para que lleve cierto aviso al Sr. Abpo. 9/4 = £ 1.4.4 -			F. 31	
Abril		Porte de un pliego con inclusos p. ^a Roma 2/6				
		D. de 2 pliegos p. ^a Roma 5/6 - Id. p. ^a Cartag. 2/4 = 10 sh.			12 50	
Junio	24	Porte de un pliego del Sr. Abpo con correspondencia suya p. ^a Roma y Bruselas 4. P. dirigirlas 3/8 4/2 8 ^d = 16/4			20 40	
Agosto	25	P. importe de una factura de dos pontificales que de S. P. remití por el paquete de 24 de agosto a consignación del Sr. P. Maciá			5 229 65	
Setiembre	1 ^o .	P. letra que por su autorización ha girado el Sr. P. Maciá a mi cargo y a favor de los Ss. Finlay (Campbell & Co. de Londres a 90 ^d vista por £ 400 - Aceptada hoy, domiciliándola en casa del Sr. Fourquet.			10.060	
Diciemb.	3.	P. telegrama a Paris S. P. los pontificales			4	
	24	Porte de pliego recibido del Sr. Maciá			2 50	
	"	De Set. 1 ^o - Porte de pliego al mismo			1 25	
	"	De Nov. 1 ^o - D. de pliego recibido 2/8. Id. a Roma 2/ 2/4 -			9 25	
	31	Portes cargados p. N ^o Fourquet			6 80	
				F.	15377 35	
		Saldo a su favor a nueva cuenta				18483 30
				S.	34160 65	



Manuel Maria Mosquera

Fla de haber

			Plus	Numeros	Cantidades
1857					
Mayo	11.	Pesta suma colocada a interes de 5% en casa de los A. B. Fourquet y V. Baud	229	60.050	26.223 46
Diciemb.	31	Intereses al fin del año			834
1858.				F.	27.057 46
Diciemb.	31.	Intereses al fin del año			1352 86
1859.				F.	28.410 30
Diciembre	31.	Intereses al fin del año			1420 50
1860.				F.	29.830 80
Diciemb.	31.	Intereses al fin del año.			1491 55
1861				F.	31.322 35
Enero	1º	P. saldo a su favor en la cuenta anterior			31103 85
Diciemb.	31	Interes de fin de año abonado p. Fourquet y Baud			1555 90
1862. Diciembre.	31	Intereses abonad. p. los mismo, segun 1/2 del año.			1500 90

F. 34160 65



1863. Mayo	29.	Porte del pliego			1 25
		Pliego de Morpoze con inclusa p. ^a el Sr. Obispo Arbelues			5
		P. transmitirlo á Roma			2
1865 Abril	28.	P. 1195 " 25 - que de acuerdo con el Sr. Arzobispo libro contra su depósito en casa del Sr. Fourquet, á favor del Sr. H. Binos del Havre, para cubrirle de almacenaje y gastos en las cajas de las fracturas del monumento del Sr. Arzobispo Morquera, según consta	1195 25		
"	"	P. 2403 " 35 que según el mismo acuerdo paga el Sr. Fourquet de m ^{ps} á los Ss. Obregon herms y Ujueita de Santamarta p. ^a sus gastos en la remesa del mismo monumento á Bogotá	<u>2403 35</u>	3598 60	
				3606 85	
Mayo	29	P. la cuenta del seguro marítimo del monumento pusada p. ^a el Sr. Fourquet.		339 50	
1866				P. 3946 35	
Enero	3.	P. la cuenta que me instruyen los Ss. Obregon hermanos y Ujueita de Bogotá, por gastos en Honda y allí sobre las cajas del monumento de y que previene al Sr. Fourquet abonarse á dichos Ss., cargándolos á la cuenta del depósito del Sr. Arzobispo Herran - \$ 3/10 -	590 24	2360 95	
				<u>2360 95</u>	

Facture M.M.M.Q.R. — Libros.

Nº	Descripcion	Peso
1	Peso caja	
2	"	
3	"	
4	"	
5	"	
6	"	
7	"	
8	"	
9	"	
10	"	
11	"	
12	"	
13	Baud	
14	id.	
15	Caja 15 L. en el Havre	
16	Caja que está en casa de M ^l Fourquet p ^o enviar al Havre	



Facture. X.Y.Z.

MR. Nº 8) Nº 1	Caja larga Muris dorado	Peso 43 K	166	199 40
2	" 43 Rouleaux papier peint	"	33 90	
3	" 23 Rouleaux pap. peint.	" 21 K	} 612 ⁺ factura	
	8 tableaux portraits	" 21 "		112
		Peso de cajas empaquet.	42.	16
	<u>3 L. en el Havre</u>			





à l'acceptation

Francos 400.^{rs}

pre acceptée





10

THE WINDS
JAN 1861

Handwritten text in cursive script, possibly a list or notes.

Handwritten text in cursive script, possibly a list or notes.

Handwritten text in cursive script, possibly a list or notes.

Handwritten text in cursive script, possibly a list or notes.



Mr Birns
2. Avuit 1866.

Cette lettre
est adressée à M. J. B. B. B.
en qu'on se la donne

Paris

Monsieur M. M. M. M. M.
27. r. de Montaigne



Todos terminados en Magasin.

M	1	68	K ^o	X	1	48	K ^o 1/2
M	2	66		Y	2	68	"
M	3	68		Z	3	58	1/2
M	4	68	1/2				
M	5	56	1/2				
M	6	66					
M	7	65					
M	8	66					
M	9	68					
M	10	67	1/2				
M	11	68					
M	12	66					
M	13	68					
M	14	70					
M	16	70					



(Faint, mirrored handwriting from the reverse side of the page, including the title 'Todos terminados en Magasin' and the table content.)



IVR - au Havre -

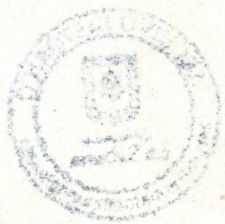
- no 3 - Potiches - guardapolvos, cajetas de carton con? 44^K
- 5 Cuadritos + 8 1/2^K
- 6 - Potiches blancas, guardapolvos, y otras cosas 45^R
- 8 - Cuadro dorado - ver si es muy grande 43 1/2
- 13 - Cuadritos varios - 48 1/2^K
- 16 - (Parado a la fante. del Monum^{to} con el no 31)
- { 24 } Pinturas del Agua -
- { 25 }
- (2 - a la fante del Monum^{to} - no 30.)

M.N.M.A.R.

nos 1 a 15 - Libros -
Los nos 13 y 14 - son baales -

48 1/2
 30
 1440
 15
 14155
 3150
 7
 2
 27115





15

Monsieur M. M. Mosquera
Paris

Havre le 2 Mai 1856

Je suis favorisé, Monsieur, de vos honneurs
du 1er courant. C'est moi qui avais mal compris
votre précédente lettre. Il ne me restait en effet que

- 1. Caïm pour Colón
 - 1^{er} p^o Caracas
 - 1^{er} p^o Carthagène
- à expédier

J'ai expédié celle pour Colón par le Paquetbot qui
part aujourd'hui. Je vous en remets ci-joint la note des frais
montant à

fr. 60⁰⁰ 75⁰⁰ s. 8. qu'il porte au débit de m. m. Pourquod

Le Paquetbot Anglais ne prend pas de marchandises
ni de passagers pour le Venezuela de sorte que votre Caïm pour
Caracas n'est encore resté ici. Il y a cependant un
navire à voile pour La Guayra qui partira le 10 de ce mois.
Si vous n'y voyez pas d'inconvénient j'y embarquerai votre
dite Caïm. Je n'ai pas d'autre moyen de la faire parvenir
à sa destination.

Il me reste encore la Caïm p^o Carthagène que
je vais charger sur un navire à voile d'un jour à l'autre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses

H. B. B. B.



Memorandum to the Board of Directors
of the Bank of the Commonwealth

January 23rd 1812

The Board of Directors of the Bank of the Commonwealth
has the honor to acknowledge the receipt of your letter
of the 17th inst. in relation to the proposed
amendment of the charter of the Bank of the Commonwealth
and in reply to inform you that the Board has
considered the same and has resolved that it is
advisable to assent to the same and that the
Board will cause the same to be amended
accordingly and to be presented to the
Legislature for their consideration.



Handwritten text, possibly a name or address, in cursive script.

Main body of handwritten text in cursive script, including a large flourish.





Monsieur M. M. Montaigne
27, r de Montaigne

Paris



Colin 29

M. Biron
Mayo 2. 1856

Monsieur M^o M^o Mosquera
Paris

17

Paris le 24 Mai 1816

Monsieur,

Je viens vous remettre le connaissance de la
Caisse que j'ai adressé à Caracas par navire à
voile, avec recommandation à mes correspondans
de la faire parvenir au destinataire Monsieur
de Calavera franco de tous frais.

Je vous remets en attendant la note de coup de bonours
ici pour cet objet montant à
f. 404 que j'ai porté au débit de mon Pourquoy
et d'and. Lorsque j'aurai la note de coup que
l'on payera dans le Venezuela, je vous la passerai
également.

La Caim pour Carthagene est encore en
attendant la mise en charge d'un navire pour cette
destination, ce qui aura lieu le mois prochain.

Ayez, Monsieur, mes salutations empreintes

H. B. Duros



Monsieur le Comte de ...
Paris

Le 20 Mars 1778

Monsieur

Je vous prie de vouloir bien agréer
l'assurance de mon respectueux
attachement & de ma haute estime
pour la personne de Monsieur de ...

Je suis avec un véritable plaisir
à vous servir en attendant de vous
voir par ce qui me tient à cœur
de vous faire part de tout ce qui
se fait de bien dans le monde.

Je suis pour vous tout dévoué
à l'excès & vous prie de croire
à l'assurance de mon respectueux
attachement & de ma haute estime
pour la personne de Monsieur de ...
A Paris le 20 Mars 1778
Le Comte de ...



My
Pinao
Lima
1878

Caracas

D. J. Pinao

Caracas

Caracas



[Faint handwritten text on a small paper fragment]



Monsieur M. M. Marguera

27. rue de Montaigne

Paris

Col. el 29

M. Brios -
May 24 - 1858